



# « Coopérer ! »

La Région Basse-Normandie invite les collectivités à la suivre dans sa démarche de coopération décentralisée.

Compte-rendu des Assises régionales de la coopération décentralisée du 17 novembre 2006.  
Pages 2 à 7

## édito « Ce que nous avons de commun »



2006 est derrière nous avec ses réussites, ses échecs, voire ses frustrations. 2007 sera pour la France, mais aussi pour beaucoup de pays de par le monde, comme le Mali que beaucoup connaissent, une année d'échéances électorales majeures : présidentielles,

parlementaires, etc. En Basse-Normandie, depuis de nombreuses années, nous avons tissé des liens avec des partenaires de pays en développement dans différents continents. Des plateformes pays se sont mises en place. Elles concernent le Sénégal, le Mali et Madagascar. D'autres vont se constituer en 2007. Elles permettent à tous les acteurs de la coopération

décentralisée, élus des collectivités territoriales ou bénévoles des associations de solidarité internationale, de se rencontrer, d'échanger pour que, avec des moyens et des sensibilités différents, nos partenaires puissent compter sur des appuis concertés, harmonisés, évitant des doublons, et donc plus efficaces.

Permettez-moi de vous adresser à chacune et chacun un

grand merci pour ce qui a été réalisé en 2006 et nos meilleurs vœux pour 2007. Pour conclure, j'emprunterai au grand homme qu'est Amadou Hampâté Bâ cette phrase : « Il est temps d'oublier nos différences pour découvrir ce que nous avons de commun ». ■

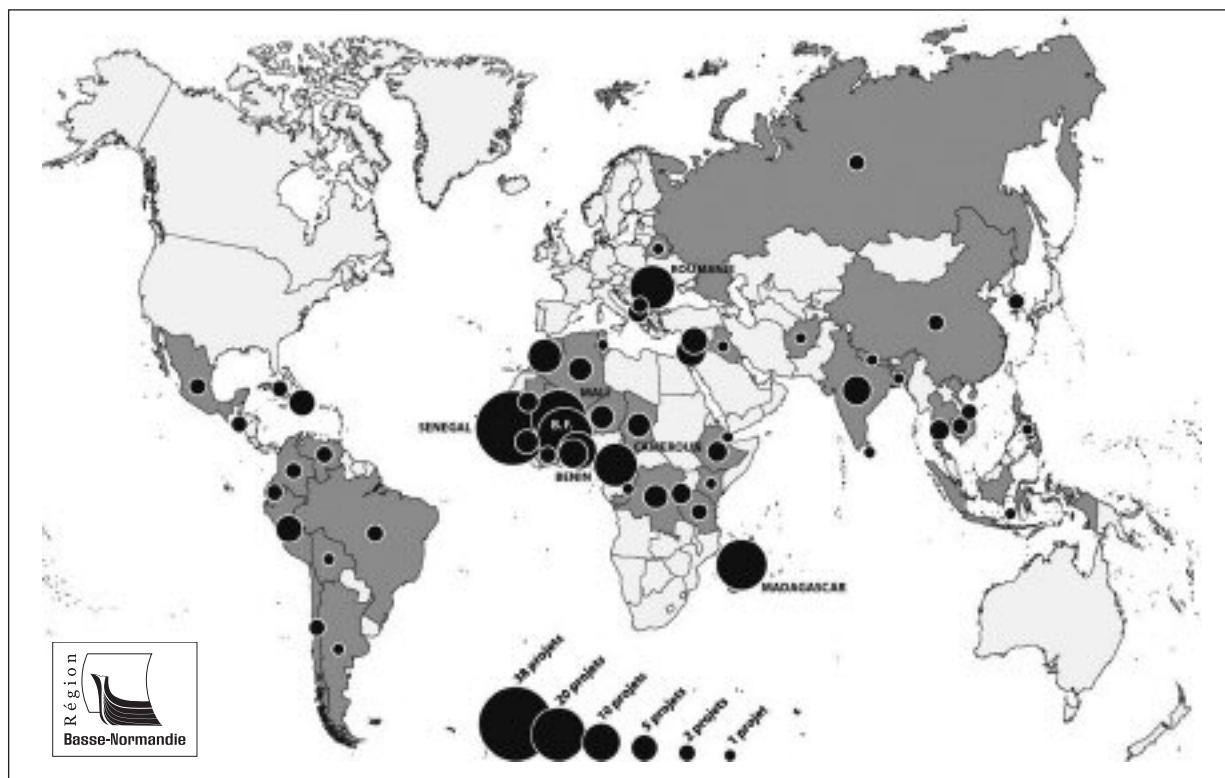
MARIE-ODILE TAVERNIER  
Présidente d'Horizons Solidaires

# La Basse-Normandie, une région

*La Région Basse-Normandie se positionne sur le champ de la coopération décentralisée.*

*Afin d'inciter les collectivités bas-normandes à la suivre dans sa démarche, elle organisait le 17 novembre 2006, à Caen, les assises régionales de la coopération décentralisée.*

Les projets de coopération avec la Basse-Normandie. Carte réalisée par la direction de l'aménagement du territoire de la Région Basse-Normandie, sur des informations fournies par le CITIM.



## L'héritage d'un territoire

*La Basse-Normandie est-elle une région ouverte sur le monde ? Autrefois terre de conquête maritime, mais aussi terre paysanne, tournée vers son arrière-pays, la région a conservé ce double héritage.*

Si les relations internationales de la région sont anciennes, quels héritages en gardons-nous aujourd'hui ? Invitée à porter son regard de géographe sur l'influence du monde sur la Basse-Normandie, Anne-Marie Fixot, directrice de l'UFR de géographie « de l'Université » de Caen, rappelait combien « les terres normandes n'ont cessé, depuis les conquêtes Viking, d'être prises dans des enjeux internationaux ». Voyages d'explorateurs, échanges commerciaux, transferts technologiques... « Ses relations avec le monde sont anciennes, mais elles n'ont pas affecté la Norman-

die de manière homogène », précise le professeur. Ainsi, selon les périodes de l'histoire, la région s'est plus ou moins affirmée sur la scène internationale. La Normandie des ducs et des rois rayonne sur le monde et la coutume normande inspire les premières institutions du royaume de France. Dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle, les Normands entrent dans la grande aventure maritime américaine puis coloniale. Le Havre devient un grand port de négoce et d'échanges qui profite essentiellement à la Haute-Normandie, tandis que la Basse-Normandie joue un rôle de redistribution vers la pro-

vince et Paris. Cette disparité se confirme et au XIX<sup>e</sup> siècle, coexistent deux sociétés : l'une industrielle et mondiale, l'autre rurale et sédentaire. Parce qu'elle manque de capitaines d'industrie et d'entrepreneurs, la région finit par se détourner de la mer et du grand commerce pour des relations plus étroites avec l'arrière-pays. La richesse s'incarne alors dans la terre, le bien foncier et la propriété. Cette histoire continue d'influencer les hommes et les relations extérieures de la région. Opportunité ou contrainte ?

# ion du monde

## Cherbourg-Octeville et Coubalan : un couple d'acteurs

*Les lois de décentralisation ont donné aux collectivités la possibilité de signer des accords de coopération avec d'autres territoires à l'étranger. Cherbourg-Octeville et Coubalan sont ainsi devenus partenaires en 1995.*



Alaty Sane, président de la communauté rurale de Coubalan.

À quelques kilomètres de Ziguinchor, la Communauté rurale de Coubalan s'étire le long des bolongs, les bras de mer qui constituent le fleuve Casamance. Cette région du Sénégal était considérée comme le grenier du pays. Mais la grande sécheresse des années 70 et 80 a compromis pour longtemps le développement de la zone. En 1995, un accord de coopération lie un village de la Communauté rurale, Finthiock, avec la commune d'Octeville. Après la fusion entre Cherbourg et Octeville, cet accord a été élargi, en 2001, à l'ensemble de la Communauté rurale, soit 13 villages et 17 000 habitants. En parallèle, le Sénégal a engagé en 1996 un processus de décentralisation, qui reconnaît des compétences propres aux régions, communes et communautés rurales.

L'accord de coopération, validé par une charte, porte sur les secteurs de la santé, l'éducation et l'eau. Les actions sont mises en œuvre par le comité de jumelage « Kadjamor » ou directement par la collectivité lorsqu'il s'agit d'appui institutionnel au conseil rural, de mise en relation d'organisations homologues (de femmes, de jeunes, de parents...) et d'organisation d'échanges scolaires ou culturels. « La coopération décentralisée est un espace de dialogue qui favorise l'ouverture sur le monde et sur nous-mêmes », témoigne Jean-Claude Magalhaes, adjoint au maire de Cherbourg-Octeville, chargé des relations internationales. « Le rapport à l'autre nous interpelle sur notre propre fonctionnement, nos institutions, notre système. » La population cherbourgeoise est sensibilisée au travers de manifestations comme les Journées africaines ou la Semaine de la Solidarité Internationale. « La coopération décentralisée a une action structurante pour les territoires, ici comme à Coubalan, poursuit Jean-Claude Magalhaes. Elle fait travailler ensemble des collectivités, des associations, des migrants, des ONG. Des liens qui n'existaient pas se créent ». Pour Alaty Sane, président de la communauté rurale de Coubalan, « la coopération a permis aux deux peuples de s'ouvrir, de donner et de recevoir ».



## La Région s'engage

« La coopération internationale est longtemps restée le pré carré de l'Etat avant que les associations et les collectivités n'y entrent par le biais de la solidarité. L'Etat a saisi l'opportunité de canaliser et fédérer ces initiatives. Les grandes collectivités sont restées en retrait et lorsque notre équipe a pris la gestion de la Région, nous avons constaté que la coopération décentralisée était absente de ses compétences (hormis les subventions aux associations). Il nous a semblé essentiel d'investir ce champ, parce que c'était notre responsabilité, notre devoir et aussi une attente des Bas-normands. La Région est donc aujourd'hui la nouvelle venue dans le champ de la coopération décentralisée. Elle devra apprendre, s'enrichir de l'expérience des acteurs déjà engagés. Mais si notre rôle est d'être un appui et un cadre aux actions de coopération décentralisée des collectivités et des associations, nous voulons aussi conduire nos propres projets. C'est une option prise par l'ensemble des régions de France. La Basse-Normandie a choisi, avec le soutien du Ministère des Affaires Etrangères, d'être partenaire d'une région à Madagascar. Nous avons identifié d'autres champs géographiques où nous souhaitons nous impliquer (Mali, Niger, Macédoine) et des domaines de compétences sur lesquels nous pourrions intervenir, comme le soutien à l'émergence de sociétés démocratiques. Demain, la Région sera ouverte à la coopération décentralisée. »

PHILIPPE DURON,  
Président de la Région Basse-Normandie  
(Extrait du discours d'ouverture des Assises)

*A l'heure où l'efficacité de l'aide au développement est largement remise en cause, les partenaires s'interrogent sur le sens de la coopération décentralisée. Peut-elle créer cet espace d'échanges réciproques à même de servir l'intérêt local, au Nord comme au Sud ?*



# Les conditions d'un échange

**N**ovembre 2006. Un colloque organisé à la Sorbonne pour les 30 ans de Cités Unies France, pose la question : « La coopération décentralisée change-t-elle de sens ? »<sup>(1)</sup> Comme si la coopération décentralisée pouvait enfin s'apprécier en tant qu'échange réciproque, fondé sur l'intérêt local à agir, ici et là-bas. « L'idée du développement a beaucoup évolué ces 20 dernières années », explique Nicolas Wit, directeur adjoint de Cités Unies France, intervenant aux assises régionales. « Les premiers jumelages nés après guerre dans un mouvement de réconciliation franco-allemande ne se posaient pas la question de la réciprocité. C'est après la décolonisation que cet élan internationaliste croise un autre mouvement, tiers-mondiste, qui donne lieu aux jumelages de coopération. De là date aussi l'émergence de la société civile ». En 1972, l'assemblée générale de l'Onu adopte une résolution encourageant ses mouvements. Puis la loi de décentralisation de 1983 donne un cadre juridique à la coopé-

ration internationale des collectivités. « Les années 90 sont marquées par la remise en cause de l'efficacité des politiques d'aide au développement. On critique l'étroitesse des projets, la nuisance des initiatives dispersées. Aujourd'hui, les territoires et les gouvernements locaux doivent faire face à un monde très différent de celui de l'après-guerre : l'inégalité entraîne la compétitivité entre les territoires (quartiers, pays) ; les écarts de niveau de vie progressent ; la mondialisation rapproche les gens et les éloigne. Désormais, les territoires doivent gérer les rapports nord/sud sur leur propre terrain, dans leurs quartiers ».

## Patrimoine de l'humanité

Les intérêts du nord et du sud se confondent aujourd'hui dans un objectif commun de « sauvegarder le patrimoine de l'humanité », résumera Jean de Dieu Somda, président de la Coordination des Initiatives de Développement Intégral (CIDI) au Burkina Faso.

Et parce que la Terre n'est qu'une, « l'aide au développement n'est pas seulement un geste humanitaire. Elle est une aide en tant qu'impératif et un intérêt de chacun, de partager la prospérité et réduire la vulnérabilité ». Lutter contre la pauvreté au sud est le meilleur moyen de réduire l'immigration au nord. « Dans les pays du Sud, le diagnostic du développement est réduit à une lecture financière qui masque les réalités concrètes. La plupart de ces pays sont riches de ce qu'ils



La question de la réciprocité des échanges nord-sud était au cœur des débats lors des assises de la coopération décentralisée.

ne produisent pas, poursuit Jean de Dieu Somda. L'aide au développement est soumise à l'ouverture des marchés, mais cette politique n'a pas permis d'éradiquer la pauvreté dans le monde. Seule une dynamique endogène peut garantir un véritable développement ». « Si vous voulez réussir votre coopération décentralisée, il faut impliquer davantage les migrants et les enfants des migrants, interpelle un ressortissant malien dans l'assemblée. Nous savons prendre en France ce qu'il nous faut pour développer l'Afrique et parce que nous avons les deux cultures, nous servirons d'ambassadeurs ». La démarche aura en outre l'avantage « d'améliorer le sort des immigrants ». Le bilan de l'aide au développement sur un demi-siècle est plus que mitigé : des

# équitable

milliards investis pour quelles retombées ? Pour Jean de Dieu Somda, on a négligé un acteur essentiel qu'est la société civile, au Nord comme au Sud. « Les élus et décideurs du Nord ont le devoir de faire appliquer les lois de leurs pays qui reconnaissent l'action extérieure des collectivités territoriales. Ceci devrait les obliger à mettre en œuvre une politique de sensibilisation et de mobilisation des citoyens sur leur territoire ». L'aide au développement n'est donc pas tant une affaire de moyens que de structures à changer. « Les ressources existent au Nord. Il convient de les dissocier des idéologies ou des intérêts unilatéraux, pour les intégrer aux programmes de développement du Sud, sans vouloir opérer des transferts de logiques », conclut Jean de Dieu Somda. La coopération décentralisée doit créer

Cyrille Schott, préfet de la Région Basse-Normandie. Une commission régionale de coopération décentralisée sera bientôt créée au sein de la Préfecture.

## Les nouvelles règles du cofinancement de l'Etat

« Jusqu'à présent, le Ministère des affaires étrangères cofinancé les programmes de coopération des collectivités territoriales et leurs groupements. La nouvelle loi organique sur les lois de finances (LOLF) et la fin des contrats de plan Etat-régions obligent à changer le système existant. Une réflexion a été engagée afin de simplifier les procédures, recommandant notamment une double décentralisation au niveau des préfetures et des ambassades. Dans ces perspectives, le Ministère a mis en place un dispositif qui vise à couvrir tout le champ d'intervention « Etat-collectivités territoriales » par des instruments adaptés, évolutifs et partenariaux. Il s'agit d'une



Pierre Pougnaud, conseiller technique à la délégation pour l'action extérieure des collectivités locales, Ministère des affaires étrangères.

approche plus souple avec des grandes orientations thématiques et géographiques, laissant aux collectivités locales le soin de définir le contenu des actions et le montage des partenariats. Elles disposeront de trois outils : un « appel à contrat » triennal (qui remplace les contrats de plan Etat-régions), un appel à projet européen sur le

« rayonnement culturel et scientifique » et un appel à projet annuel, notamment conçu pour éviter de se couper des petits projets des collectivités de taille moyenne. Ce dispositif sera complété le cas échéant par des fonds de coopération cofinancés par la France et un pays partenaire (l'Allemagne est candidate), notamment dans les pays émergents. »

cet espace d'échanges, d'ouverture, de connaissance des autres pour avoir une lecture plus objective de leurs réalités sociales. Elle est d'autant plus pertinente à agir au niveau local que 70 % des objectifs du Millénaire sont aujourd'hui réalisés par les collectivités locales.

(1) En partenariat avec le Centre de Recherches Internationales de la Sorbonne. Les actes seront prochainement disponibles sur [www.cites-unies-france.org](http://www.cites-unies-france.org)

### APPELS À PROJETS 2007 :

dépôt des dossiers en 4 exemplaires au plus tard le 28 février 2007 à la Préfecture de Région, qui transmettra au Ministère (délégation pour l'action extérieure des collectivités locales) et à l'Ambassade concernée. Décision au 30 juin 2007. Un rapport d'exécution technique et financier annuel est transmis à la Préfecture et aux Ambassades.

#### PLUS D'INFOS

Ministère des affaires étrangères : [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

Préfecture de Région : [www.basse-normandie.pref.gouv.fr](http://www.basse-normandie.pref.gouv.fr)

Mission coopération décentralisée et droits de l'homme à la Région : [www.crnb.fr/cooperation-decentralisee.php](http://www.crnb.fr/cooperation-decentralisee.php)

#### A LIRE

Guide de la Coopération Décentralisée, échanges et partenariats internationaux des collectivités locales, Ministère des Affaires Etrangères, 2<sup>e</sup> édition, La Documentation Française, avril 2006. Sites Internet : [www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr) [www.diplomatie.gouv.fr/cncd](http://www.diplomatie.gouv.fr/cncd)

Trois ateliers-débats étaient organisés dans le cadre des assises sur des thématiques de coopération. Les intervenants se sont réciproques des territoires à coopérer et sur les apports mutuels.

## Comment coopérer

### ATELIER 1 : Mobilité et regards croisés sur les sociétés civiles

**Être femme ou être jeune est souvent perçu comme une entrave à l'accès aux fonctions électives, à l'emploi et à la mobilité au Nord. Qu'en est-il au Sud ? Quel rôle les femmes et les jeunes peuvent-ils jouer dans les institutions ?**

Après avoir souligné la non reconnaissance des droits fondamentaux des femmes et/ou la non application des lois sur la parité dans une majorité de pays dans le monde (dont la France), les participants de l'atelier se sont interrogés sur la marge de manœuvre des femmes à faire entendre leur différence et à agir sur le terrain de l'action publique. De multiples témoignages ont souligné le rôle et la détermination des femmes en situation d'agir. Ainsi au Cambodge, des femmes sont devenues chef d'exploitation agricole, accompagnées par des femmes françaises de l'AFDI (Agriculteurs Français Développement International), elles-mêmes agricultrices. « Les barbes (les pantalons), font le jour ce que les tresses (les jupes) leur ont dit de faire la nuit », raconte un dicton malien. Cette hypocrisie qui consiste à dire que le pouvoir a toujours été détenu par les femmes en sous-main ne doit plus être permise. Il n'y a plus de raison pour que l'égalité des droits et des devoirs ne s'exerce pas publiquement. Dès lors, comment

appuyer et encourager la participation les femmes à l'action publique ? Pour permettre un développement local durable, les sociétés du Nord et du Sud, doivent s'appuyer sur toutes les énergies, donc celles des femmes. Il s'agit de les persuader de leurs droits comme de leurs devoirs dans l'implication et la participation au développement des territoires dans lesquelles elles vivent. Pour les femmes des pays en développement, leur action doit porter particulièrement sur l'éducation et l'égalité garçon/fille, sur la gestion et le suivi des projets d'économie sociale et solidaire financés par le micro-crédit. Il s'agit également de favoriser les échanges d'expériences entre femmes, afin de mutualiser et apprendre ensemble à conquérir des droits légitimes.

En Basse-Normandie, le diagnostic territorial a mis en évidence l'enclavement de certains territoires, le manque total d'ouverture au monde et de compréhension des enjeux géopolitiques mondiaux et des mutations qu'ils engendrent. Cette analyse se retrouve dans le manque de mobilité des populations et des jeunes, en particulier en zones rurales et dans certains quartiers en difficulté des zones urbaines. Pourtant, pour Salah Quittard, volontaire internationale : « on revient différent de toute expérience de mobilité internationale, celui qui revient n'est plus celui qui est parti ».



**Parce que la question de l'eau, de la déforestation, du bio-bâtiment ou de l'éco-tourisme intéressent les collectivités du Nord comme du Sud, les savoir-faire et méthodes peuvent-ils s'échanger ? Qu'avons-nous à apporter en matière de gestion des ressources naturelles ?**

L'environnement est le patrimoine de l'humanité et en ce sens, sa préservation est l'affaire de tous, au Nord comme au Sud. D'ailleurs les mêmes problématiques se posent. « En Europe, on replante des haies vives pour lutter contre les inondations causées par le remembrement. En Afrique, on replante l'acacia blanc qui rendait la terre fertile. Au Mali, on ne sait pas faire de foin pour nourrir les animaux pendant la saison sèche. En France, la démocratie par



**ATELIER 2 : Préservation des ressources naturelles et valorisation durable des savoir-faire du Sud et du Nord**

t interrogés sur les intérêts

r ?



### ATELIER 3 : Développement économique et formation professionnelle

**Sur la base d'un diagnostic territorial partagé, comment élaborer avec l'ensemble des acteurs concernés des réponses concrètes aux besoins identifiés de part et d'autre ?**

Et si la coopération décentralisée permettait de créer un lien, ici, entre tous les acteurs économiques ? Pour Yannick Soubien, vice-président du Conseil régional de Basse-Normandie, en charge de la formation, « l'action internationale met en perspective le développement local de nos territoires et fournit une occasion de penser autrement le territoire ». La politique de coopération de la Région fait d'ailleurs partie intégrante du nouveau Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire. Le mot clé étant le partenariat, il s'agit de travailler en coopération à toutes les échelles de pouvoir, en France et à l'étranger, du local au global, avec les institutions et les associations.

Au Conseil général de la Manche, la coopération décentralisée est « l'affaire des 52 élus et des 2500 agents de la collectivité », souligne le vice-président, Gilles Quinquenel. En ce sens,

le projet initié par l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) de Saint-Lô et l'ONG burkinabée Coordination des Initiatives de Développement Intégral (CIDI), apparaît comme une piste à suivre. Le président de la CIDI apprécie d'ailleurs la démarche entreprise. Le projet d'accueil touristique des jeunes étudiants en réinsertion au sein de l'EREA émane du diagnostic participatif initial, lequel a permis d'identifier les problèmes et de prioriser les actions d'aide au développement au Burkina Faso. La priorité est donc de faire émerger des besoins localement afin que le projet de coopération puisse fonctionner. A Madagascar, le projet de campus paysan de l'Université de Tamatave, qui associe les deux régions normandes, est né du constat que la crise alimentaire et la dégradation accélérée de l'environnement étaient liés, en grande partie, au déficit d'un enseignement agricole approprié. « Au contact d'agriculteurs étrangers, les paysans malgaches prendront conscience de la possibilité de « se développer », estime Roger Rajaonarivelo, président de l'Université et de l'Alliance française de Tamatave. De leur côté, les acteurs français du développement agricole chercheront à construire, avec les Malgaches, une agriculture productive et durable ». La coopération décentralisée offre ici l'opportunité de mener une réflexion sur la décroissance soutenable en coopération, au nord comme au sud, quitte à « désapprendre » un modèle de développement acquis.

consensus est un échec. Et au Nord comme au Sud, on tente de se débarrasser des sacs plastiques », énumère Jean-Yves Clavreul, consultant sur des projets de développement en Afrique saharienne. Pierre Schmit, directeur du Crecet (Centre régional de culture ethnologique et technique), fait remarquer que notre société perd ses savoir-faire traditionnels, par cessation des modes de transmission. « On ne sait plus construire de maisons traditionnelles, faute de formateurs et même de matière première. Ce patrimoine riche et diversifié, dont nous avons hérité, et qui représente un potentiel touristique et culturel, est-il voué à disparaître ? » La solution pourrait venir du continent africain, menacé à son tour d'acculturation par une uniformisation galopante. Madagascar s'intéresse à la

construction des maisons en terre du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin et à l'exploitation des zones humides. « Les élus nous interpellent sur le fonctionnement des parcs régionaux », témoigne la présidente, Rolande Brecy. L'expérience du Nord sur le développement durable (agenda 21), la gestion des parcs régionaux et l'éco-tourisme trouvent un écho au Sud. Pour Jean-Karl Deschamps, vice-président de la Région, chargé du développement durable, « ce sont concrètement des moyens d'agir sans compromettre le développement local endogène. Mais nous devons aussi apporter une autre réponse : changer nos habitudes de vie, notre consommation, les règles du jeu économique, le partage du pouvoir dans les structures internationales... ».



Retrouver les synthèses des assises sur [www.region-basse-normandie.fr](http://www.region-basse-normandie.fr)

## Co-financement du Ministère

La Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Locales a mis en ligne sur son site Internet ([www.diplomatie.gouv.fr/cncd](http://www.diplomatie.gouv.fr/cncd)) la nouvelle procédure destinée aux collectivités locales souhaitant un cofinancement de leurs actions de coopération internationale. Les dossiers d'appel à projets devront être déposés en quatre exemplaires au Secrétariat Général pour les Affaires Régionales de la Préfecture de Basse-Normandie avant le 28 février 2007. Horizons Solidaires peut vous aider dans l'élaboration de ces dossiers

Contact : Horizons Solidaires  
au 02 31 84 39 09

## Coopération nord-sud dans l'Orne

Le Conseil Général de l'Orne et Horizons Solidaires organisent une demi-journée d'information sur la coopération décentralisée le 15 mars 2007 de 14h00 à 18h00 à l'Hôtel du Département à Alençon.

Contact : Horizons Solidaires  
au 02 31 84 39 09 et Isabelle  
Ermessent, Service coopération  
décentralisée, Ome Développement  
au 02 33 81 60 00

## Droit de la coopération décentralisée

Horizons Solidaires organise avant le 28 février 2007 (date exacte à déterminer) à Caen une rencontre avec Pierre Pougnaud, conseiller technique auprès du Délégué pour l'Action Extérieure des Collectivités Locales au sujet des textes qui régissent la coopération décentralisée. Il sera également question des nouveaux dossiers d'appel à projets du Ministère des Affaires Étrangères.

Contact : Horizons Solidaires  
au 02 31 84 39 09

## Tourisme solidaire

Vade-mecum « Coopération décentralisée, tourisme responsable et solidaire et développement des ter-

ritoires » est une publication issue des travaux du « chantier tourisme responsable et solidaire » de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée. Le document est téléchargeable sur le site Internet suivant : [www.diplomatie.gouv.fr/cncd](http://www.diplomatie.gouv.fr/cncd). Il est également possible de se procurer le vade-mecum auprès de Julien Buot à Horizons Solidaires. Par ailleurs, Cités Unies France anime un groupe de travail consacré au tourisme responsable et présidé par Jean-Claude Mairal, Vice-président du Conseil Régional d'Auvergne. Ce groupe de travail met en place une plate-forme d'action en matière de développement touristique des territoires de coopération.

Contact : Cités Unies France au 01  
53 41 81 81 ou  
[www.cites-unies-france.org](http://www.cites-unies-france.org)

## Tourisme et coopération internationale

Horizons Solidaires organise une journée thématique sur le tourisme et la coopération internationale, le 13 février 2007 à la Grange au Dimes de Ouistreham. Programme et inscriptions auprès de Julien BUOT, chargé de mission d'Horizons Solidaires et conseiller technique « tourisme » auprès de Cités Unies France.

Contact : Horizons Solidaires  
au 02 31 84 39 09

## Solidarité numérique

L'Agence Mondiale de la Solidarité Numérique, basée à Lyon et inaugurée en 2005, informe, conseille et fournit l'appui technique nécessaire à la généralisation des bénéfices de la société de l'information. L'agence organise un « tour de France » de la solidarité numérique qui passera par Poitiers le 23 février 2006. Son action complète celle menée par le Fonds Mondial de la Solidarité Numérique, basé à Genève.

Contacts : Agence Mondiale de la  
Solidarité Numérique au  
04 26 23 41 05 ou [www.dsa-asn.org/](http://www.dsa-asn.org/)  
Fond Mondial de la Solidarité  
Numérique au [www.ds-fsn.org](http://www.ds-fsn.org)

## Plateformes régionales Horizons Solidaires

Prochaines réunions des plate-formes :  
Madagascar : 19 janvier à 18h00,  
(avec une intervention de Léon Razafindrakoto, Secrétaire Général de Salamandra Nature, sur le développement durable à Madagascar)  
Asie du Sud Est : 25 janvier à 18h00  
Sénégal : printemps 2007

Mali : printemps 2007

Plateformes en projet : Niger, Burkina Faso, Amérique Latine

Les compte-rendus des réunions et la liste des participants aux plateformes Mali, Sénégal et Madagascar sont disponibles auprès d'Horizons Solidaires

Contact : Horizons Solidaires  
au 02 31 84 39 09

## Vie de l'association

Nous souhaitons la bienvenue à Clément, né le 2 octobre 2006. Toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur à sa maman, Marie-Christine Végeais, qui sera prochainement de retour à Horizons Solidaires.

Julien Buot et Sandra Baude se tiennent à votre disposition pour tout renseignement au 38 quai Hamelin à Caen, par téléphone au 02 31 84 39 09 et par e-mail : [horizons.solidaires@wanadoo.fr](mailto:horizons.solidaires@wanadoo.fr)  
L'Assemblée Générale d'Horizons Solidaires s'est tenue le 2 décembre 2006.

Une intervention sur la valorisation du bénévolat a généré un engouement qui justifie l'organisation prochaine d'une formation ainsi que la réalisation d'un dossier sur le sujet.

## Répertoire des acteurs

Réalisée par le CITIM, la base de données des acteurs bas-normands de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale a été mise en ligne en novembre 2006 sur le site Internet suivant : [www.citim.asso.fr/org](http://www.citim.asso.fr/org)  
Une première mise à jour est programmée début 2007. Il est donc possible d'actualiser les données sur les acteurs et/ou d'ajouter un nouvel acteur au répertoire en contactant le CITIM.

Contact : CITIM au 02 31 83 09 09  
ou [citim@ritimo.org](mailto:citim@ritimo.org)